

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

En vertu de la loi sur le Vérificateur général du Canada

Adressée à :

Madame Sheila Fraser, Vérificatrice générale
Bureau du Vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Objet : Le Marais de Cacouna en péril

Cacouna, le 4 février 2008

Madame,

Je dépose par la présente une pétition en vertu de la Loi sur le Vérificateur général du Canada concernant la dégradation croissante depuis quelques années de la qualité de l'environnement sur les terrains avoisinant le marais de Cacouna.

PRÉAMBULE

CONSERVATION – PROTECTION – ÉDUCATION

Utilisation des lieux et activités sur des terres propriété d'Environnement Canada.

Reconnaissance, en théorie, du potentiel écologique du territoire et exemple, dans le passé, de réels efforts et de partenariats pour garantir la pérennité du marais.

Référence : CONSERVATION

Table d'interprétation aménagée au sommet de la montagne de Gros-Cacouna, (82m) sur le sentier de randonnée.

(Texte du tableau)

Un enjeu, la conservation

Devant vous s'étend le vaste écosystème du Saint-Laurent, un milieu riche en diversité mais combien fragile. Voilà pourquoi des organismes environnementaux conjuguent leurs efforts pour protéger et pour mettre en valeur l'important potentiel écologique de ce territoire.

« Au Marais de Cacouna, on met en valeur les habitats fauniques, en plus de favoriser la sauvegarde des oiseaux, dont le Bruant de Nelson et le Rôle jaune, ce dernier figure sur la liste des espèces en péril au Québec ».

Référence : PARTENAIRES

Panneau d'interprétation au kiosque d'accueil du marais de Cacouna.

(Texte du panneau)

Partenaires pour l'environnement

La réhabilitation du marais de Cacouna en 1995 a été possible grâce à la collaboration de différents groupes. À priori, gérer un port n'avait rien à voir avec la protection des terres humides. Les partenaires suivants ont su engendrer une vision intégrée garantissant la pérennité du marais.

Cacouna Paroisse. Hydro-Québec.

Vision Saint-Laurent 2000.

Transports Canada. Garde Côtière.

Environnement Canada. Service Canadien de la faune.

Club ornithologique du Bas-Saint-Laurent.

Société de Conservation de la Baie de L'Isle-Verte.

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES / UTILISATION DES TERRES ET ACTIVITÉS

REMARQUES

Conflits d'usage : menace accrue pour l'intégrité du marais.

1. Entreposage – débarras sur le site terreux de Terminaux Portuaires du Québec Inc. (lot 114) *Voir Annexe 2*.
2. Activités portuaires de transbordement en vrac solide, dispersion de granules de perlite ou de vermiculite non contrôlé sur les accès routiers du port, les terrains avoisinants et le site terreux d'entreposage de Terminaux Portuaires du Québec Inc.. Ruissellement des eaux de surface, versant bassin ouest et le marais. Ces poussières de granules sont considérées comme une nuisance résiduelle cumulative. *Voir Annexe 3*.
3. Usine d'épuration des eaux usées municipales de Cacouna, située à moins de 200 mètres du marais. Émissaire des eaux traitées se déversant directement dans le fleuve. Système hydraulique du secteur de Gros-Cacouna sujet à l'effet des marées. Présentement la capacité de traitement des eaux usées est non conforme aux normes. Projet d'agrandissement à l'étude. Référence : Municipalité de Cacouna. *Voir Annexe 4*.
4. Localisation de deux conduites de drainage dans le marais, secteur sud-ouest. *Voir Annexe 4*.
5. Propagation d'algues dans le bassin ouest et le marais depuis 2005. Période milieu août. *Voir Annexe 5*.
6. Travaux de dragage dans le havre du port et mise en dépôt des matériaux dragués dans une aire aménagée du bassin Ouest. *Le bassin Ouest est le lien hydraulique majeur qui maintient en équilibre le niveau des eaux du marais de Cacouna*. Réf. : Preuves circonstanciées, juin 2004. Transports Canada. Service Canadien de la faune. Lors du suivi des travaux, octobre et novembre 2007 : Constat de résurgence des eaux en provenance des liens hydrauliques de l'endiguement rocheux portuaire, secteur A (nord-ouest). *Voir Annexe 6*.
7. Qualité des sols : Le secteur A, perturbé, est devenu très pauvre en végétation et n'a plus aucune valeur en tant que ressource du milieu de l'écosystème fragile du marais de Cacouna. *Voir Annexe 6*.
8. Ruissellement dans le bassin Ouest des eaux de surface polluées par les dépôts de sédiments du dragage portuaire. *Voir Annexe 6*.
9. Constat : À la fin des travaux de dragage, aucun plan de revégétalisation annoncé par le promoteur Transports Canada pour redonner au secteur terrestre perturbé dessus dessous, une valeur ressource du milieu de protection et de conservation sur un espace de plus de 51 000 mètres carrés. *Voir Annexe 6*. – *Photos avant et après travaux*.

Référence : Assèchement du marais de Gros-Cacouna. Brèche dans la digue nord-est du bassin, secteur A. Message de : Bolduc, Elaine BOLDUCE@tc.gc.ca Transports Canada, à Gérard Michaud gerardmi@sympatico.ca envoyé le 17 juin 2004, 13h43.

Référence : Dragage partiel au port de Gros-Cacouna. Transports Canada. (Annexe 6). N/Réf. : 68-P011019-100-EI-0100-01 Juin 2007, Dessau-Soprin

LA QUALITÉ DES EAUX / LA QUALITÉ DES SOLS

DEMANDES

1. Procéder à une réforme de la classification actuelle du marais de Cacouna en conformité avec les changements de l'hydrologie du milieu suite à la construction des digues d'enrochement du port. Considérer les conditions complexes de classe, forme et type dans le but de sauvegarder l'intégrité du marais et d'assurer un développement durable pour l'avenir du marais de Cacouna. *Réf. : Annexe 7.*

2. Urgence de développer un plan de prévention environnementale du secteur maritime de Gros-Cacouna. Objectifs de prévention en collaboration avec l'Industrie maritime qui manifeste depuis quelques mois une autodiscipline volontaire avec ses membres pour diminuer les impacts environnementaux sur le fleuve Saint-Laurent. *Réf. : Annexe 8*

3. Conflits d'usage.

Balayer et nettoyer la surface pavée du quai lors des transbordements. (Ex. : Chlorures de calcium).

Disposer des résidus polluants vers un lieu d'élimination approuvé.

Éliminer la dispersion des poussières granuleuses de perlite ou de vermiculite sur les accès routiers et terrains avoisinants dont le débit devrait augmenter avec le projet annoncé de Perlite Canada. *Réf. : Annexe 3f.*

4. Assainissement des terrains du site d'entreposage de Terminaux Portuaires du Québec Inc..

Entretien permanent du sol, élimination des granules de produits en vrac solide.

Contrôle des matières rebuts hors d'usage. Matériaux bruts et structurels. Pneus usagés.

Armature de lessiveuse au rancart. Réservoirs, barils, containers... Toiles, résidus de bois...

Réf. : Annexe 2.

5. Analyse préventive du système de traitement des eaux usées de la municipalité de Cacouna, non conforme aux normes; évaluation des impacts résiduels sur les eaux du fleuve à proximité du bassin Ouest et le marais. *Réf. : Annexe 4.*

6. Questionnement sur l'utilisation et la provenance exacte de deux conduites de drainage raccordées directement au marais, secteur sud-ouest. *Réf. : Annexe 4.*

7. Prélèvement d'échantillonnage d'algues pour analyse dans le bassin Ouest et le marais. Déterminer l'identification et les causes. Période milieu août. *Réf. : Annexe 5.*

8. Demande le dépôt d'un plan de revégétalisation des digues et de tout le secteur terrestre dévasté par les travaux de dragage. Revégétalisation du secteur A du bassin ouest sur un espace de plus de 51 000 mètres carrés et suivi continu des résultats à long terme. *Réf. : Annexe 6.*

9. Considérant l'émergence de liens hydrauliques en relation avec le cycle des marées dans certains secteurs du site d'entreposage des sédiments dragués (vérification même lors des travaux mécaniques sur le site, octobre et novembre 2007), demande d'un suivi de prélèvements pour analyse des sédiments pollués dans le bassin Ouest et le marais à la fin des travaux de dragage et au cours de la période de revégétalisation du secteur A. *Réf. : Annexe 6.*

MINISTÈRES CONCERNÉS :

Transports Canada. Environnement Canada. Agence Canadienne d'évaluation environnementale. Service Canadien de la faune. Pêches et Océans Canada.

CONCLUSION

Le marais de Gros-Cacouna a été grandement perturbé depuis les premières interventions sans étude d'impacts des années 60 et 70 en vue de la construction du port de mer en eaux profondes. Les travaux ont été exécutés et un bassin de remplissage fut prévu et aménagé sans s'interroger sur les conséquences de cet usage sur la qualité et la pérennité du marais adjacent.

Le peu de conscience environnementale de l'époque faisait qu'on envisageait même de récupérer l'ensemble de la zone sud de la presqu'île de Gros-Cacouna (entre la presqu'île et la terre ferme) pour l'implantation d'une zone industrielle et la réalisation de projets majeurs. L'absence de préoccupation environnementale, explicable dans le contexte des années 60 et 70, n'a plus sa raison d'être aujourd'hui et ne peut en aucun cas être considéré comme un droit acquis. Il ne faudrait pas que cet esprit d'empiètement illimité, sur un milieu naturel maintenant reconnu pour son importance (biodiversité, support d'espèces protégées), perdure chez les fonctionnaires, les ministères et les gouvernements chargés de leur gestion.

Le milieu naturel a réussi jusqu'à maintenant à s'adapter aux perturbations. Mais l'adaptation naturelle a ses limites. Les impacts cumulatifs à moyen et à long termes, dont certains font l'objet de la présente pétition, pourraient avoir raison de la survie du marais et de ses habitants, surtout si les développeurs et les promoteurs continuent à tabler sur le fait que Gros-Cacouna est **un site industriel déjà perturbé** pour justifier d'autres développements industriels à risques.

Une gestion serrée et préventive et une concertation des actions de tous les gestionnaires et intervenants sont absolument nécessaires. Le développement durable ne peut plus, dans ce contexte, être limité à des atténuations ou des compensations. Le milieu naturel a suffisamment supporté depuis près d'un demi-siècle. Des mesures et un contrôle rigoureux des activités autorisées doivent viser l'intégrité du milieu et non plus miser sur une capacité d'adaptation infinie.

Madame la vérificatrice générale, c'est dans cet esprit et ce désir de prévention et de meilleure gestion que je vous présente ces remarques et ces demandes. Pour assurer la survie des ressources de ce milieu, toute activité et tout développement dans le secteur de Gros-Cacouna devraient désormais respecter des critères rigoureux de prévention et d'harmonie, en reconnaissant la richesse du milieu naturel environnant et non en se cachant derrière une vague interprétation du développement durable.

Acceptez, madame, mes salutations distinguées.

Gérard Michaud
285, rue Michaud, Cacouna, G0L 1G0
418-868-0903
gerardmi@sympatico.ca